

PANORAMA

Cahier thématique



Facilitation des mouvements internationaux des chevaux de compétition



PERSPECTIVES



DOSSIER



AUTOUR DU MONDE

ÉDITORIAL

Les mouvements internationaux de chevaux de compétition

Un partenariat réussi entre l'IHSC et l'OIE



Depuis la préhistoire, l'histoire de l'Homme est liée à celle du cheval, et elle s'inscrit dans une relation bien différente d'une simple domestication de l'animal par l'Homme. L'équitation est sans doute la seule activité avec un animal qui puisse être pratiquée comme un art, un loisir ou un sport exprimant ainsi les liens particuliers qui se sont tissés entre l'Homme et le cheval, mélange de fascination et d'amour. De nos jours, les compétitions de chevaux de sport sont un divertissement largement partagé dans de très nombreux pays, quelles que soient les cultures et coutumes. Qu'il s'agisse de sports hippiques ou de sports équestres, les disciplines sont multiples : courses de trot ou de galop, concours complet, courses d'obstacles ou d'endurance, dressage et voltige, etc.

Les compétitions, dont certaines sont mondialement connues (Jeux Olympiques, Prix d'Amérique, Prix de l'Arc de Triomphe ou Derby d'Epsom, pour n'en citer que quelques-unes) nécessitent que les animaux se déplacent à travers le monde. Comme pour tout autre mouvement d'animaux vivants, ceci représente un risque potentiel de propagation de maladies, d'autant que des animaux provenant de pays ayant des statuts sanitaires différents sont réunis temporairement sur un même lieu de compétition avant de retourner dans leurs pays d'origine. La gestion de ces risques, qui représente un problème spécifique pour la filière équine, est donc particulièrement importante pour assurer en toute sécurité la pérennité de ces activités sportives.

La spécificité des compétitions hippiques de haut niveau a conduit l'OIE et la filière équine à travailler ensemble pour une meilleure adaptation des normes

L'application des normes de l'OIE, tant celles relevant du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* que celles

établies par le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, constitue une base essentielle pour la gestion de ces risques. Cependant, la spécificité des compétitions sportives de haut niveau et des contrôles sanitaires dont font l'objet les chevaux de compétition a conduit l'OIE et l'industrie à travailler ensemble pour une meilleure adaptation des normes à ce cas spécifique. Ainsi le [partenariat public-privé OIE/IHSC](#) a été le socle d'une collaboration fructueuse pour le développement d'outils alternatifs, sur la base des normes déjà existantes dans le *Code* de l'OIE (notamment le zonage et la compartimentation), tels que :

- [L'établissement de zones exemptes de maladies équines \(EDFZ\)](#), pour accueillir des manifestations sportives internationales et faciliter le retour des chevaux participants dans leur pays d'origine ;
- [Le cadre HHP \(chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé\)](#), permettant aux pays et aux régions d'harmoniser leurs exigences sanitaires en matière d'importations temporaires et de retour des chevaux de compétition.

Un programme d'ateliers régionaux et l'élaboration de matériel pédagogique complètent ce travail pour encourager une mise en œuvre effective de ces normes.

Ce partenariat soutient aussi la mise à jour des normes, y compris en finançant des études scientifiques pour améliorer les connaissances sur certaines maladies comme la morve et les outils de diagnostic associés.

| L'OIE encourage ses Pays membres à développer des partenariats public-privé

Fort de cette expérience, l'OIE encourage ses Pays membres à développer des partenariats public-privé avec l'industrie équine aux niveaux national et régional, la gestion efficace des risques pour les importations temporaires de chevaux de sport dépendant des efforts que chacun pourra déployer.

Ce nouveau numéro de *Panorama* vous apportera de nombreux témoignages et informations qui devraient vous aider à construire un tel partenariat. Je remercie tous les auteurs qui y ont contribué, leurs articles sont particulièrement instructifs.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Monique Éloit
Directrice générale
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2971>

PERSPECTIVES

Les enjeux pratiques des déplacements internationaux de chevaux de sport

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #déplacement d'animaux, #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #partenariat public/privé.

AUTEURS

Louis Romanet⁽¹⁾, Ingmar De Vos⁽²⁾, Göran Akerström⁽²⁾ & Roland Devolz^{(1)*}

(1) [Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#), Boulogne-Billancourt (France).

(2) [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#), Lausanne (Suisse).

* Contact auteurs : rdevolz@france-galop.com

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Helena Dupuy

Ces dernières années, des progrès considérables ont été accomplis pour faciliter les déplacements internationaux des chevaux de sport. Les activités conduites conjointement au plan régional et au plan mondial par la Confédération internationale des sports de chevaux

(IHSC) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont été déterminantes à cet égard. Des difficultés d'ordre pratique subsistent néanmoins.

En ce qui concerne le bien-être des chevaux, les conditions de leur accueil dans les postes frontaliers ne sont pas toujours optimales, surtout en cas d'acheminement par voie terrestre. Les postes d'inspection aux frontières ne sont généralement pas équipés pour les décharger dans de bonnes conditions de sécurité, ni pour les abreuver et les maintenir à l'ombre, alors même que les temps d'attente sont parfois longs. En outre, la présence de vétérinaires officiels dans les postes frontaliers est souvent aléatoire. Afin de réduire le temps d'attente aux frontières, il est conseillé à la partie équestre de contacter préalablement les agents des postes d'inspection afin de s'assurer de la présence d'un vétérinaire à l'arrivée des chevaux.

Les chevaux de sport sont des athlètes internationaux. À ce titre, ils sont soumis à des programmes d'entraînement de haut niveau destinés à les maintenir dans une bonne condition physique. Or les stations d'isolement ou de quarantaine ne sont pas toujours équipées pour ce type d'entraînement. Les chevaux placés à l'isolement (avant l'exportation ou une fois débarqués) présentent souvent une baisse de performances, voire une baisse de leur état de santé, qui empêche leur mise à l'entraînement.

Chaque déplacement international de chevaux de sport doit être rigoureusement planifié

Enfin, chaque déplacement international de chevaux de sport doit être rigoureusement planifié. Les professionnels rattachés au secteur équestre, en particulier les vétérinaires traitants, doivent systématiquement se concerter avec les autorités compétentes, les transporteurs et les laboratoires vétérinaires afin que chaque intervenant soit informé des exigences requises, des délais à respecter et des démarches à effectuer, afin, par exemple, d'obtenir avant le chargement les résultats des tests prescrits, ce qui permet de s'assurer que le transport se déroulera dans de bonnes conditions.

Afin de surmonter ces difficultés pratiques, il est nécessaire de renforcer la communication, la collaboration et la compréhension mutuelle entre la filière équestre, les Autorités vétérinaires, les laboratoires vétérinaires et les administrations douanières. Les parties prenantes sont instamment invitées à s'engager dans des partenariats public-privé au niveau national.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2972>

PERSPECTIVES

Histoire du partenariat public-privé OIE/IHSC

MOTS-CLÉS

#Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé.

AUTEURS

Roland Devolz⁽¹⁾, Morgane Dominguez⁽²⁾, Alain Dehove^{(3)*}, Lydia Greve⁽⁴⁾ & Isabelle Dieuzy-Labaye⁽³⁾

(1) Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH), Boulogne-Billancourt (France).

(2) Service des statuts, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(3) Direction financière, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(4) Unité du Fonds mondial, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

* Contact auteurs : alain.dehove@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Un partenariat public-privé entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC) a pu voir le jour grâce à la volonté des présidents des fédérations professionnelles concernées (et à l'accord de leurs membres),

qui a coïncidé avec la volonté de l'OIE de se pencher sur un certain nombre de questions d'intérêt commun.

Historique

En 2013, la [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#), l'instance dirigeante mondiale des sports équestres, et la [Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#) se sont associées pour créer la **Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC)**, qui est le premier instrument formel de coopération entre les plus grandes instances dirigeantes mondiales des sports équestres. L'accord formel portant création de l'IHSC a été signé par SAR la Princesse Haya de Jordanie, Présidente de la FEI, et Monsieur Louis Romanet, Président de la FIAH. Cette Confédération est la première alliance formelle entre le monde des courses (FIAH) et la FEI. Dès le début, le [communiqué de presse annonçant la formation de l'IHSC](#) soulignait l'importance de la collaboration avec l'OIE : « *Les deux Fédérations coopéreront pleinement pour protéger le bien-être des chevaux et faciliter les mouvements internationaux des chevaux, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale.* »

Entre l'OIE et la FEI

Dès 2002 l'OIE a signé un premier [accord de coopération général avec la FEI](#). Les deux organisations ont collaboré en plusieurs occasions, notamment pour l'organisation d'une conférence et d'un atelier conjoints (au Mexique en 2011 et au Panama en 2012) sur la modernisation des mouvements internationaux de chevaux (pour les Amériques), ainsi que pour une réunion de réflexion (OIE, 2012) sur la facilitation des mouvements internationaux de chevaux en vue de leur participation à des événements équestres et sur les contraintes associées aux mouvements internationaux de chevaux.

À l'occasion de l'Assemblée générale de la FEI de novembre 2012, un accord financier de collaboration entre l'OIE et la FEI a été négocié avec la Présidente de la FEI. Cet accord, signé en janvier 2013, prévoyait notamment la participation d'un expert de la FEI aux travaux du groupe *ad hoc* de l'OIE sur les mouvements internationaux de chevaux de sport, le financement d'un(e) vétérinaire expert(e) au Siège de l'OIE (depuis, deux vétérinaires recrutées par l'OIE se sont succédées à ce poste) et des études scientifiques et autres, destinées à contribuer aux travaux de l'OIE, ainsi qu'un appui au processus de suivi de la performance des Services vétérinaires (processus PVS de l'OIE), aux séminaires d'information des nouveaux Délégués auprès de l'OIE et aux formations de points focaux nationaux et diverses actions de communication.

Cette contribution volontaire d'un partenaire du secteur privé a été perçue et gérée via le [Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux](#), mécanisme pluriannuel de collecte de contributions volontaires multi-donneurs. La Présidente de la FEI a participé aux réunions du Comité conseil du Fonds mondial en tant que représentante d'un bailleur de fonds.

Entre l'OIE et la FIAH

[Un accord de coopération a été signé entre l'OIE et la FIAH](#) en 2013.

À l'image de la collaboration mise en place avec la FEI, un accord financier de collaboration entre l'OIE et la FIAH a

également été négocié avec le Président de la FIAH. Cet accord, signé en septembre 2014, prévoyait notamment le cofinancement complémentaire d'un(e) vétérinaire expert(e) initialement mis(e) en place dans le cadre de l'accord avec la FEI. Il a également renforcé l'appui à la réalisation d'études scientifiques sur les maladies des chevaux) et à l'organisation de réunions thématiques régionales régulières. Comme pour la gestion de la convention avec la FEI, ces contributions volontaires ont été collectées et gérées au travers du Fonds mondial de l'OIE, et le Président de la FIAH a participé aux réunions du Comité conseil du Fonds mondial en tant que représentant d'un bailleur de fonds.

Entre l'OIE et l'IHSC

Depuis juillet 2016, la gestion des accords financiers avec la FEI et la FIAH a été reprise sous l'égide de l'IHSC. Le nouvel accord financier de collaboration met plus particulièrement l'accent sur le concept de chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé (« chevaux HHP »), la réalisation d'études scientifiques concernant des maladies des chevaux (notamment la validation de tests diagnostiques et l'amélioration des vaccins), ainsi que le renforcement des capacités à travers des ateliers régionaux. [La mise en œuvre de ces activités est étroitement pilotée par un comité technique OIE/IHSC](#) qui se réunit trois fois par an.

Discussion

Les ateliers et réunions régionales qui ont été organisés conjointement se reflètent dans certaines des publications de l'OIE (normes, lignes directrices et manuels) du fait de la conjonction entre les besoins exprimés par les fédérations professionnelles et le périmètre de travail de l'OIE. On aura noté aussi le caractère pluriannuel du partenariat, la continuité et la cohérence des actions conjointes planifiées. L'apport d'un financement spécifique était également un paramètre important, l'OIE n'ayant pas d'autre ressource disponible pour financer ces activités.

Les études scientifiques entreprises ont contribué à apporter des éléments probants en vue de la révision des standards internationaux. Certaines d'entre elles ont conduit à la mise en place de partenariats complémentaires ([avec le secteur privé pour le développement d'un vaccin, sans implication directe de l'OIE](#)).

Le rôle d'une experte vétérinaire recrutée spécifiquement par l'OIE a été essentiel pour faciliter le dialogue entre les parties et suivre les activités, y compris avec les Laboratoires de référence, les Centres collaborateurs de l'OIE, et les autres équipes de recherche sollicitées pour les différentes études.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2973>

PERSPECTIVES

Le partenariat public-privé entre l'OIE et l'IHSC

Supervision et principales réalisations

MOTS-CLÉS

#Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #renforcement des capacités.

AUTEURS

[Matthew Stone](#), Directeur général adjoint « Normes internationales et Science », Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



© FEI

En 2017, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC) ont mis en place le Comité technique OIE/IHSC, qui intervient en tant que comité directeur chargé de superviser le programme de travail commun prévu dans l'accord de financement sur lequel repose leur partenariat.

Ce programme porte à la fois sur la recherche d'avis scientifiques, sur l'élaboration et le suivi des normes et sur leur mise en œuvre. Il a également pour objectif transversal de mettre en place une gestion efficace des risques afin de faciliter les déplacements internationaux des chevaux de sport participant à des compétitions équestres.

Le Comité technique OIE/IHSC s'est réuni trois fois au cours du programme, afin de planifier les activités menées sous son égide, de les mettre en œuvre, de les superviser et d'en rendre compte. Il est composé d'une équipe d'experts très expérimentés dans le domaine et spécifiquement mandatés pour représenter chaque partie prenante : les partenaires de l'IHSC et l'OIE. L'un des grands succès de ce programme fructueux est la confiance et la compréhension mutuelles qui se sont instaurées entre les partenaires grâce au Comité technique OIE/IHSC. Le

Comité encourage des discussions extrêmement libres et s'efforce d'obtenir un consensus clair concernant les difficultés au cœur des débats, les mesures à mener et le rôle de chaque partenaire. Le partenariat bénéficie du soutien sans faille de son secrétariat qui réunit la documentation nécessaire pour préparer les réunions et s'assure du suivi des mesures entreprises, jusqu'à leur finalisation.

| Le Comité technique OIE/IHSC : un dispositif sans équivalent

Les normes sont véritablement au cœur du mandat de l'OIE mais la mise à jour continue des normes de l'OIE est un défi permanent compte tenu de l'évolution constante des techniques de gestion du risque et des pratiques du secteur. Le Comité technique OIE/IHSC est un dispositif qui n'a pas d'équivalent pour identifier les problématiques en matière de déplacements internationaux des chevaux de compétition, les normes permettant de résoudre ces difficultés, les connaissances requises pour étayer scientifiquement les normes, les études à envisager pour développer ces nouvelles connaissances et les recommandations qui pourraient en découler du point de vue de la gestion du risque. Des exemples de sujets traités sont décrits dans l'article [Un partenariat public-privé en soutien à la recherche scientifique pour contribuer au processus d'élaboration des normes de l'OIE](#).

La mise en œuvre effective d'une gestion du risque constitue un important défi à relever pour sécuriser les déplacements internationaux des chevaux de sport. Ce défi se présente différemment suivant les régions et les particularités conjoncturelles ; par exemple :

- quelles maladies intéressent particulièrement la région ?
- quels sont les organismes publics et privés concernés et quels sont leurs moyens et leurs exigences ?
- à quel type de manifestations sportives participent les chevaux déplacés ?

Dans plusieurs régions, les acteurs concernés ont tenu leur toute première réunion à l'occasion des ateliers organisés par le programme OIE/IHSC ; les plans d'action élaborés lors de ces ateliers ont été la première concrétisation de la poursuite d'objectifs communs en matière de gestion effective du risque lié aux déplacements des chevaux de sport. Les processus et leurs résultats sont décrits dans l'article [Encourager les partenariats public-privé à l'échelle nationale et régionale](#).

Les partenariats les plus performants sont ceux dont les objectifs et les priorités ont été harmonisés en veillant à la complémentarité des compétences et des capacités, à la clarté des rôles et des responsabilités, à la compatibilité des procédures, à l'intégrité et à l'engagement animant les partenaires, et à l'efficacité et à la rentabilité des activités conduites. Une mobilisation de tous les partenaires est donc requise : le succès du partenariat OIE/IHSC est le signe de cet engagement.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2974>

PERSPECTIVES

Le rôle de la communauté vétérinaire dans le maintien du statut sanitaire élevé des chevaux de compétition

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Fédération équestre internationale (FEI), #renforcement des capacités, #vétérinaire.

AUTEURS

John McEwen, Fédération équestre internationale (FEI), Lausanne (Suisse).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



L'apparition récente de foyers de grippe équine dans plusieurs pays a incité nombre de partenaires du secteur équestre à s'intéresser de plus près au rôle des vétérinaires dans la protection du statut sanitaire élevé des chevaux de compétition, aussi bien ceux participant aux concours locaux d'amateurs que les compétiteurs d'élite des championnats ou coupes du monde.

En effet, dans ce contexte, le rôle des vétérinaires a plusieurs aspects et nécessite des compétences variées. De manière générale, on constate la nécessité de sensibiliser davantage le monde des courses à l'intérêt de maintenir les chevaux dans un excellent état sanitaire, d'autant que ceux-ci revêtent une valeur inestimable tant au plan financier qu'au plan émotionnel. L'application de la réglementation et les conseils fournis par les vétérinaires,

parfois perçus par les concurrents comme accessoires et pesants, sont en réalité déterminants pour le bien-être et la carrière des chevaux.

Les tâches suivantes sont du ressort de la communauté vétérinaire :



Inspection vétérinaire aux Jeux olympiques de Rio 2016. © FEI

- suivre de près et notifier avec exactitude l'apparition de cas de maladies et tout autre problème envisageable contre lequel il convient de se prémunir ; ce suivi s'effectue à travers un organisme spécifique chargé de recueillir ces informations ;
- veiller à l'application effective de toutes les modalités de prévention des maladies, depuis les bonnes pratiques d'hygiène jusqu'à l'utilisation des vaccins appropriés, conformément aux normes de l'OIE ;
- s'assurer de l'application effective de la réglementation lors des compétitions équestres, en particulier concernant le bien-être animal et la biosécurité, et veiller à ce que les participants reçoivent en toutes circonstances les informations appropriées ;
- s'assurer que les inspections nécessaires sont effectuées à l'arrivée des chevaux sur le site où doivent se tenir les épreuves, ainsi qu'un suivi sanitaire lors de la durée de celles-ci, avec le soutien des grooms ;
- disposer d'un plan d'intervention en cas de suspicion de maladie sur le site de la compétition ;
- poursuivre les travaux de recherche afin d'améliorer les techniques de diagnostic et les mesures de prévention des maladies.



Emballage de prélèvements pour le transport

La communauté vétérinaire fait tout son possible pour améliorer le statut sanitaire des chevaux de compétition et pour sensibiliser et former le secteur équestre sur le sujet.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2975>

DOSSIER

Le concept HHP, pour des athlètes équins à statut sanitaire élevé certifié

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #cheval de haute performance à statut sanitaire élevé (HHP), #Confédération internationale des sports équestres (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #lignes directrices, #partenariat public/privé, #renforcement des capacités.

AUTEURS

Morgane Dominguez⁽¹⁾, Neo J. Mapitse^{(1)*}, Göran Akerström⁽²⁾, Roland Devolz⁽³⁾, John McEwen⁽²⁾, Brian Stewart⁽⁴⁾ & Kenneth Lam⁽⁴⁾

(1) Service des statuts, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#), Lausanne (Suisse).

(3) [Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#), Boulogne-Billancourt (France).

(4) [Hong Kong Jockey Club](#) (Hong Kong, Région administrative spéciale de la République Populaire de Chine).

* Contact auteurs : disease.status@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Afin de faire face à la demande croissante, de la part de pays émergents, de participer à des manifestations hippiques internationales, l'OIE, en partenariat avec la Fédération équestre internationale, la Fédération internationale des Autorités hippiques de courses au galop et la

Confédération internationale des sports équestres, a élaboré un cadre harmonisé pour l'importation temporaire, sans risque sanitaire, de chevaux participant à des manifestations de haut niveau : le cadre HHP (de l'anglais high health, high performance).

Ce cadre, fondé sur le risque sanitaire, s'appuie sur les normes et principes de l'OIE, tels que la compartimentation et le zonage, la certification, la traçabilité, l'identification des animaux et une biosécurité rigoureuse, afin de définir **une sous-population de chevaux à statut sanitaire élevé** aux termes du [Chapitre 4.17. du Code sanitaire pour les animaux terrestres](#). Cette sous-population de chevaux « HHP » est établie par l'application de pratiques documentées de gestion de la santé et de mesures de sécurité biologique destinées à maintenir en tout temps et en tout lieu une séparation entre les chevaux inclus dans cette sous-population et tous les autres équidés. Les chevaux HHP sont des athlètes internationaux dont le statut sanitaire élevé est certifié par l'Autorité vétérinaire.

Le manuel HHP contient des recommandations détaillées et des modèles de certificats

Le manuel de l'OIE sur le cadre HHP ([OIE Handbook for the management of High Health, High Performance Horses](#)) contient des recommandations détaillées concernant la gestion des sous-populations de chevaux à statut sanitaire élevé. Il contient également des modèles de certificats vétérinaires HHP présentant les critères harmonisés d'importation temporaire de chevaux HHP appelés à participer à des manifestations sportives internationales et à rentrer dans leur pays de résidence habituelle.

Le cadre HHP n'entend pas primer sur les accords d'importation existants. Ce cadre harmonisé reposant sur le risque sanitaire vise avant tout à aider les pays qui n'ont pas encore instauré d'accords bilatéraux et régionaux régissant les importations. Il permet d'offrir à leurs partenaires commerciaux la garantie du très faible risque sanitaire que présentent ces chevaux faisant l'objet de mouvements internationaux temporaires en vue de concourir dans le cadre de manifestations sportives internationales.



[Manuel HHP de l'OIE \(en anglais\)](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2976>

DOSSIER

Comment instaurer une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ)

en vue d'accueillir une compétition équestre internationale

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #renforcement des capacités, #zone indemne de maladies des équidés (EDFZ).

AUTEURS

[Anthony Kettle](#), Equine International Consulting, Darwin (Australie).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Hong Kong Jockey Club

La mise en place d'une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) est une approche basée sur le risque, que l'on peut envisager d'appliquer lors de la planification de compétitions équestres internationales lorsque le pays hôte n'a pas pu maîtriser ou éradiquer certaines maladies spécifiques des équidés mais qu'il est en mesure de garantir le statut sanitaire d'une zone limitée contenant une population d'équidés limitée.

La mise en place d'une EDFZ permet d'atténuer les risques sanitaires encourus par les chevaux qui sont importés pour participer à une compétition, puis d'assurer leur retour sans risque dans leur pays d'origine ou leur transfert

vers une autre destination.

Exemples d'EDFZ récemment mises en place pour des compétitions équestres internationales :

- [Au Japon en 2019](#)
- [En Indonésie en 2018](#)
- [Au Turkménistan en 2017](#)

Une EDFZ est un territoire délimité à l'intérieur d'un pays par l'Autorité vétérinaire du pays et placé sous son contrôle au plan sanitaire. Cette zone indemne contient une population ou une sous-population équine qui possède un statut sanitaire spécifique au regard d'un nombre déterminé de maladies des équidés, c'est-à-dire que l'Autorité vétérinaire du pays a déclaré la zone et sa sous-population équine comme étant indemnes desdites maladies.

La liste des maladies dont la zone est déclarée indemne est établie en se basant sur une analyse de risque. Elle comprend généralement les maladies des équidés [présentes sur la Liste de l'OIE](#), auxquelles s'ajoutent parfois d'autres maladies pertinentes pour les déplacements internationaux de chevaux. Il faut cependant noter qu'une EDFZ ne peut pas faire l'objet d'une auto-déclaration d'absence de **peste équine**, car [le statut sanitaire au regard de cette maladie relève de la procédure de reconnaissance officielle par l'OIE](#).

Une EDFZ comporte généralement une **zone centrale** séparée des territoires adjacents par une barrière physique ou géographique. Cette zone centrale est généralement entourée d'une **zone de surveillance** dans laquelle la situation sanitaire des populations animales et plus particulièrement des équidés est contrôlée et consignée. Tous les équidés se trouvant dans l'EDFZ doivent être enregistrés et leur traçabilité doit être garantie.

La mise en place d'une EDFZ est un processus complexe qui requiert une évaluation complète du risque, une planification approfondie et des ressources qui lui sont spécialement consacrées. L'OIE a récemment publié des **lignes directrices** visant à aider les Pays membres à établir une EDFZ.

[Lignes directrices de l'OIE pour les EDFZ \(en anglais\)](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2977>

DOSSIER

Un partenariat public-privé en soutien à la recherche scientifique pour contribuer au processus d'élaboration des normes de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #partenariat public/privé, #recherche.

AUTEURS

Morgane Dominguez⁽¹⁾, Neo J. Mapitse^{(1)*}, Matthew Stone⁽²⁾, Alain Dehove⁽³⁾, Lydia Greve⁽⁴⁾, Ann Cullinane⁽⁵⁾, Cristóbal Zepeda⁽⁶⁾ & Étienne Bonbon⁽⁷⁾

(1) Service des statuts, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(2) « Normes internationales et Science », Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(3) Direction financière, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(4) Unité du Fonds mondial, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(5) Commission des normes biologiques, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(6) Commission scientifique pour les maladies animales, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(7) Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

* Contact auteurs : disease.status@oie.int



Prélèvements effectués sur des chevaux en Afrique du Sud. © John Grewar

Les normes de l'OIE sont scientifiquement fondées. Qu'il s'agisse de nouvelles normes ou de la révision et mise à jour des normes existantes, toutes reposent sur les connaissances nouvelles issues de la recherche scientifique pour le bénéfice de la communauté mondiale. En concertation avec la FEI et la FIAH, l'OIE a répertorié les maladies des équidés que la recherche scientifique devrait traiter en priorité.

Après un appel à manifestations d'intérêt d'envergure internationale lancé par l'OIE en 2015, les études suivantes,

sélectionnées par la FEI et l'IFHA, ont reçu un soutien financier du partenariat :

- études de validation d'épreuves de diagnostic, pour la peste équine [1], la morve [2] (épreuves sérologiques) et la grippe équine (test moléculaire) ;
- étude sur les protocoles de vaccination contre la grippe équine ;
- examen des technologies vaccinales contre la peste équine et évaluation économique d'un nouveau vaccin contre la peste équine.

Les résultats des études de validation d'épreuves de diagnostic et de l'étude sur les protocoles de vaccination contre la grippe équine ont été pris en compte par les Commissions spécialisées de l'OIE pertinentes lors de la révision des recommandations du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. De même, les conclusions des études sur les vaccins contre la peste équine ont été examinées par la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), qui soutient [la recherche d'un vaccin plus sûr contre la peste équine](#).

La fiabilité des épreuves diagnostiques et l'efficacité des vaccins sont cruciales pour la prévention et le contrôle des maladies et pour garantir la sécurité sanitaire des déplacements et des importations de chevaux. À travers son réseau de Laboratoires de référence, de Centres collaborateurs et d'autres organismes, l'OIE s'efforce de participer à des partenariats féconds pour soutenir l'élaboration de normes à fondement scientifique.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2978>

RÉFÉRENCES

1. Durán-Ferrer M., Agüero M., Zientara S., Beck C., Lecollinet S., Sailleau C., Smith S., Potgieter C., Rueda P., Sastre P., Monaco F., Villalba R., Tena-Tomás C., Batten C., Frost L., Flannery J., Gubbins S., Lubisi B.A., Sánchez-Vizcaíno J.M., Emery M., Sturgill T., Ostlund E. & Castillo-Olivares J. (2019). - Assessment of reproducibility of a VP7 Blocking ELISA diagnostic test for African horse sickness. *Transbound. Emerg. Dis.*, **66** (1), 83-90. <https://doi.org/10.1111/tbed.12968>.
2. Elschner M.C., Laroucau K., Singha H., Tripathi B.N., Saqib M., Gardner I., Saini S., Kumar S., El-Adawy H., Melzer F., Khan I., Malik P., Sauter-Louis C. & Neubauer H. (2019). - Evaluation of the comparative accuracy of the complement fixation test, Western blot and five enzyme-linked immunosorbent assays for serodiagnosis of glanders. *PLoS ONE*, **14** (4), e0214963. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0214963>.

DOSSIER

Mise au point d'un vaccin plus sûr contre la peste équine

MOTS-CLÉS

#Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #peste équine.

AUTEURS

Baptiste Dungu, Onderstepoort Biological Products, Onderstepoort (Afrique du Sud).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Vaccination et identification électronique. © John Grewar

La peste équine est une maladie à transmission vectorielle causée par le virus de la peste équine, dont il existe neuf sérotypes. Elle entraîne une morbidité et une mortalité élevées chez les populations d'équidés sensibles ; chez les autres équidés l'infection se présente sous une forme moins grave, voire non pathogène. La vaccination constitue une mesure de lutte très efficace, tant en situation endémique qu'en cas de flambée épizootique.

La peste équine est une maladie de la [Liste de l'OIE](#). Elle est présente en Afrique sub-saharienne à l'état endémique ; des foyers ponctuels ont également été enregistrés en Espagne, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Du fait du changement climatique et des déplacements internationaux d'équidés, les régions non

endémiques sont de plus en plus sous la menace de la maladie. Les déplacements de chevaux entre régions endémiques et non endémiques doivent donc se faire en respectant les normes de l'OIE en la matière (en particulier celles énoncées au [chapitre 12.1. du Code sanitaire pour les animaux terrestres](#)).

Les vaccins actuels contre la peste équine sont-ils sans danger ?

Les vaccins à virus atténué utilisés actuellement sont constitués de différentes associations de souches atténuées des neuf sérotypes du virus. L'Afrique du Sud reste le principal producteur et utilisateur du vaccin peste équine à virus atténué, tandis que le Sénégal et l'Éthiopie produisent et utilisent différentes combinaisons du vaccin.

Les incertitudes autour de l'innocuité du vaccin à virus atténué, en particulier en cas de réassortiment avec des souches virales sauvages ou de persistance dans l'environnement, compliquent souvent le contrôle de la maladie dans les zones d'endémie et empêchent les déplacements de chevaux à partir de ces zones, ce qui équivaut à exclure ces chevaux des ventes et des manifestations sportives internationales. C'est pourquoi les pays où la peste équine n'est pas endémique ne sont pas favorables à l'utilisation, en cas de flambée de peste équine, d'un vaccin à virus atténué. Des vaccins monovalents à virus inactivé ont été utilisés ponctuellement mais ils ne sont plus commercialisés actuellement. Malgré le développement et les essais de plusieurs technologies plus sûres, il n'existe pas pour l'instant sur le marché d'alternative au vaccin à virus atténué contre la peste équine.

Vers la mise au point d'un vaccin plus sûr

[La Confédération internationale des sports de chevaux \(IHSC\) et l'OIE se sont engagées dans un partenariat public-privé](#) visant à soutenir la mise en place de mesures plus efficaces pour que les déplacements internationaux de chevaux de sport participant à des compétitions équestres soient dénués de risque. Les technologies vaccinales contre la peste équine font partie des domaines de recherche scientifique couverts par ce partenariat.

À partir des conclusions de l'étude et après avoir consulté plusieurs parties prenantes, l'IHSC a estimé que la technologie du vaccin à virus inactivé était la meilleure solution à moyen terme et a donc recommandé d'en poursuivre le développement, puisque ce vaccin pallie les défauts actuels du vaccin à virus atténué et remplit l'essentiel des critères d'un vaccin approprié contre la peste équine. Des travaux ont été entrepris en Afrique du Sud en vue de mettre au point un vaccin peste équine multivalent à virus inactivé.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2979>

AUTOUR DU MONDE

▶ ACTIONS DE L'OIE

Encourager les partenariats public-privé à l'échelle nationale et régionale

Une étape cruciale du renforcement des capacités pour sécuriser les importations temporaires de chevaux de compétition

MOTS-CLÉS

#Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #renforcement des capacités.

AUTEURS

Morgane Dominguez⁽¹⁾, Neo J. Mapitse^{(1)*}, Wael Sakhraoui⁽¹⁾, Göran Akerström⁽²⁾, Roland Devolz⁽³⁾, John McEwen⁽²⁾, Brian Stewart⁽⁴⁾ & Kenneth Lam⁽⁴⁾

(1) Service des statuts, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#), Lausanne (Suisse).

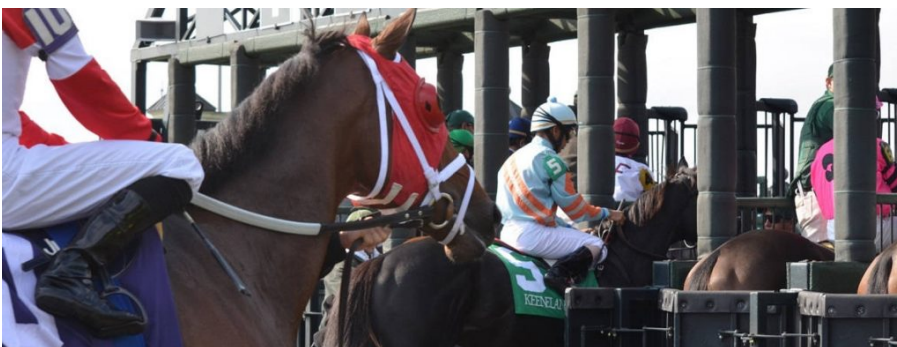
(3) [Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#), Boulogne-Billancourt (France).

(4) [Hong Kong Jockey Club](#), Hong Kong, Région administrative spéciale de la République Populaire de Chine.

* Contact auteurs : disease.status@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC) soutiennent la tenue d'ateliers sous-régionaux visant à faciliter les importations temporaires de chevaux de compétition au niveau des régions. Ces ateliers sont destinés aux pays participant à des compétitions équestres ou à des courses hippiques d'envergure internationale et accueillent des représentants des Autorités vétérinaires, des fédérations équestres nationales, des autorités nationales des courses et des administrations des douanes.

Ces ateliers offrent aux parties prenantes l'occasion de débattre des mesures prioritaires à mettre en place pour renforcer leurs capacités afin que les importations temporaires de chevaux de compétition se déroulent sans risque sanitaire pour la région et pour les chevaux eux-mêmes. Depuis 2017, des ateliers de ce type ont été organisés en Afrique australe, en Amérique centrale et du Sud, dans la région Asie-Pacifique, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Le renforcement des capacités requises pour assurer la sécurité sanitaire des importations temporaires de chevaux de compétition nécessite une collaboration étroite entre le secteur public et la filière équestre. Ces ateliers encouragent la collaboration et l'action concrète et suscitent une dynamique vouée à se poursuivre au niveau national et au niveau régional.



Travail de groupe lors d'un atelier OIE/IHSC (Montevideo, Uruguay, 2017). © Göran Akerström

AUTOUR DU MONDE

▶ ACTIONS DE L'OIE

Séminaire régional sur les normes et la procédure de l'OIE pour faciliter les déplacements internationaux de chevaux de compétition

Beyrouth (Liban), 13-15 juin 2019

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Moyen-Orient, #norme internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #renforcement des capacités.

AUTEURS

Ghazi Yehia^{(1)*}, Morgane Dominguez⁽²⁾, Neo J. Mapitse⁽²⁾, Marija Popovic⁽²⁾ & Wael Sakhraoui⁽²⁾

(1) [Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient](#), Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(2) Service des statuts, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

* Contact auteurs : g.yehia@oie.int



© OIE/M. Meske

Un séminaire régional consacré aux normes de l'OIE et à la procédure mise en place pour faciliter les déplacements internationaux de chevaux de compétition s'est tenu à Beyrouth du 13 au 15 juin 2019. Il a été suivi par les représentants des Autorités vétérinaires et des Fédérations équestres nationales des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.



© OIE/M. Meske

Lors d'activités interactives (quizz, études de cas, séances de questions-réponses) avec des experts internationaux, les participants ont reçu des conseils précis sur la manière de présenter une demande de reconnaissance officielle par l'OIE du statut « indemne de peste équine », les procédures à suivre pour définir et déclarer une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) et sur la mise en œuvre du cadre « HHP » (qui s'applique aux chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé).

L'importance du secteur équin trouve ses racines dans l'histoire du Moyen-Orient, et elle s'accroît encore de nos jours. Il s'agit du premier séminaire de ce type organisé dans la région. La reconnaissance officielle d'absence de peste équine, la possibilité de créer une EDFZ et de publier cette information sur le site web de l'OIE, et la mise en œuvre du concept HHP, sont trois outils indispensables pour l'avenir de la filière équine et des sports équestres.

[Portail de l'OIE sur la facilitation des déplacements internationaux des chevaux de compétition](#)

AUTOUR DU MONDE

▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

La Fédération internationale des Autorités hippiques de courses au galop (FIAH)

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH).

AUTEURS

[Roland Devolz](#), Fédération internationale des Autorités hippiques de courses au galop (FIAH), Boulogne-Billancourt (France).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Hong Kong Jockey Club

La Fédération internationale des Autorités hippiques de courses au galop (FIAH) réunit près de 60 entités dirigeantes des courses de galop (« jockey-clubs ») de 55 pays.

Le principal objectif de la Fédération est d'élaborer des règles types pour contribuer à l'harmonisation des courses internationales à travers [l'accord international sur l'élevage, les courses et les paris](#). La signature de cet accord par une Autorité des courses signifie que cette dernière s'engage à intégrer l'article dans la réglementation nationale.

[Site web de la FIAH](#)

AUTOUR DU MONDE

▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

La Fédération équestre internationale (FEI)

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Fédération équestre internationale (FEI).

AUTEURS

Göran Akerström, Fédération équestre internationale (FEI), Lausanne (Suisse).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© FEI

La Fédération équestre internationale (FEI), dont le siège est à Lausanne (Suisse), est l'organisme chargé de réguler les sports équestres au niveau international. Elle compte 134 États membres répartis en groupes régionaux.

La FEI régule sept disciplines équestres. Le dressage, le concours complet d'équitation et le concours de saut d'obstacles sont des disciplines olympiques – et le dressage para-équestre est un sport paralympique. Les quatre

autres disciplines sont l'endurance, la voltige, le reining et l'attelage.

La FEI est membre du Comité international olympique (CIO) et signataire du Code mondial antidopage, dont la mise en œuvre et la révision sont assurées par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

La FEI compte près de 85 000 chevaux enregistrés et supervise plus de 4 500 manifestations chaque année.

[Site web de la FEI](#)



FEI, Jeux équestres mondiaux (Tryon, États-Unis d'Amérique, 2018). © Sportfot

AUTOUR DU MONDE

▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

Un système électronique polyvalent de la FEI pour une traçabilité en temps réel

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Fédération équestre internationale (FEI), #traçabilité.

AUTEURS

[Göran Akerström](#), [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#), Lausanne (Suisse).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Susanne Münstermann

La [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#) procède actuellement à la création d'un système destiné à assurer la traçabilité des chevaux en temps réel. Ce système, qui combine une puce électronique, un lecteur de puce et une application pour smartphone, permettra de transmettre aux bases de données de la FEI des informations sur les utilisateurs enregistrés et sur leurs chevaux ainsi que des données temporelles et de géolocalisation. Les données sur la santé animale seront également enregistrées, et progressivement de nouveaux éléments seront intégrés, notamment les vaccinations contre la grippe équine. Ce système est également conçu pour enregistrer les déplacements des [chevaux de haute performance et à statut sanitaire élevé](#). Son lancement est prévu en 2020.

AUTOUR DU MONDE

▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

Le Comité de la FIAH pour les déplacements internationaux de chevaux

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #partenariat public/privé, #renforcement des capacités.

AUTEURS

[Brian Stewart](#), Hong Kong Jockey Club (Hong Kong, Région administrative spéciale de la République Populaire de Chine).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Hong Kong Jockey Club

Le Comité pour les déplacements internationaux de chevaux est un comité de liaison permanent de la [Fédération internationale des Autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#) qui a pour mission d'améliorer la communication entre les pays accueillant des courses internationales et de formuler des recommandations sur les questions de santé équine susceptibles d'entraver les échanges internationaux.

Ce Comité d'experts se compose notamment de vétérinaires désignés par les autorités hippiques. Les fonctionnaires des Services vétérinaires sont également invités à y participer. Le Comité se réunit une fois par an à

Hong Kong et permet d'examiner les questions en lien avec les maladies infectieuses et de développer le travail en réseaux ; il fournit également l'occasion de constituer des groupes de travail pour résoudre des problèmes spécifiques d'obstacle aux déplacements internationaux de chevaux.

AUTOUR DU MONDE

▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

Les déplacements internationaux des chevaux qui participent au Longines Gran Premio Latinoamericano

MOTS-CLÉS

#cheval de compétition, #Gran Premio Latinoamericano, #Organisation sud-américaine de promotion des pur-sang de course (OSAF), #renforcement des capacités.

AUTEURS

Oscar Bertoletti⁽¹⁾, Horacio Espósito⁽¹⁾ & Silvina Korembli⁽¹⁾

(1) [Organización Sudamericana de Fomento del Sangre Pura de Carrera \(OSAF\)](#), San Isidro (Argentine).

Contact auteurs : obertoletti@osafweb.com.ar

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© OSAF

De toutes les courses de haut niveau qui se déroulent à travers le monde, le Longines Gran Premio Latinoamericano est la seule dont le pays hôte change chaque année, puisqu'elle est accueillie en alternance par l'un des pays membres de l'Association latino-américaine des

jockey-clubs et des champs de course. En 2020 le Longines Gran Premio Latinoamericano sera accueilli par l'Argentine, et en 2021 par les États-Unis.

Les déplacements internationaux des chevaux qui participent à cette course requièrent une logistique complexe. Les chevaux doivent arriver dans le pays hôte au moins sept jours avant la date de la course. Le transport des chevaux doit préférablement s'effectuer par fret aérien direct suivi d'un passage en douane le plus rapide possible afin de ne pas compromettre la durée d'entraînement des chevaux avant la course et leur éviter tout stress inutile (lire l'article [Les enjeux pratiques des déplacements internationaux de chevaux de sport](#)). Le retour des chevaux dans leur pays d'origine intervient deux ou trois jours après la course. Cependant, il est rare que les vols prévus sur ces liaisons soient correctement équipés pour le transport de chevaux et le coût du fret aérien est excessivement élevé.

L'Organisation sud-américaine de promotion des pur-sang de course (OSAF) a développé avec succès [diverses approches visant à faciliter les déplacements des chevaux de course](#).

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2986>

AUTOUR DU MONDE

▶ HISTOIRES À SUCCÈS

Instauration temporaire d'une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) en Indonésie en 2018

à l'occasion des 18^e Jeux asiatiques

MOTS-CLÉS

#biosécurité, #cheval de compétition, #Indonésie, #zone indemne de maladies des équidés (EDFZ).

AUTEURS

Susanne Münstermann^{(1)*}, Sri Hartati⁽²⁾ & Mujiatun Darudin⁽³⁾

(1) Consultante en santé animale, Bonn (Allemagne).

(2) Directeur, Animal Health Department, Jakarta Province (Indonésie).

(3) Center for Animal Quarantine and Biosafety, Indonesian Agricultural Quarantine Agency (IAQA) (Indonésie).

* Contact auteurs : susanne.munstermann@adt.de

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Préparatifs de la cérémonie de remise des prix aux Jeux asiatiques (Indonésie, 2018). © Susanne Münstermann

Une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) a été établie temporairement sur le centre équestre de Pulomas à Jakarta en vue des épreuves équestres des 18^e Jeux asiatiques en août 2018. Cette EDFZ a été mise en place dans le but de faciliter la participation de chevaux venus du monde entier.

L'Indonésie a déclaré l'établissement d'une EDFZ temporaire pour l'anémie infectieuse des équidés, la morve, la grippe équine, le surra, la piroplasmose équine et l'encéphalite japonaise conformément aux dispositions pertinentes du [Code sanitaire pour les animaux terrestres](#).

Afin d'évaluer la situation sanitaire de la population équine autour de l'EDFZ, une zone de surveillance correspondant à la ville de Jakarta (630 km²) et une zone de protection couvrant toute la conurbation de Jakarta (6 300 km²) ont été instaurées autour de la zone centrale. Trois enquêtes sérologiques s'échelonnant sur 18 mois ont été réalisées dans ces zones. Des anticorps dirigés contre les maladies suivantes ont été détectés dans les zones entourant l'EDFZ : surra, piroplasmose, fièvre de West Nile, grippe équine, herpèsvirus équin, gourme et encéphalite japonaise. Aucun signe clinique n'a été observé pendant le temps de l'enquête.

Une zone tampon, entièrement vidée de sa population d'animaux domestiques de toutes espèces, a été mise en place afin de réduire le risque d'introduction de maladies dans l'EDFZ. Par ailleurs, la zone centrale n'a accueilli aucun cheval pendant un an et demi.

Un contrôle rigoureux des mouvements a été mis en place dans la zone de surveillance six mois avant le début des Jeux et les chevaux se trouvant dans des « points sensibles » où des anticorps contre plusieurs maladies avaient été détectés ont été déplacés hors de la zone de surveillance. En outre, un programme de lutte antivectorielle a été mis en œuvre avant et pendant les Jeux, en se basant sur les résultats d'une étude sur les vecteurs conduite dans et autour de la zone centrale pendant la saison des pluies et la saison sèche de 2017 et 2018.



Biosécurité et contrôle des mouvements de chevaux pour les Jeux asiatiques (Indonésie, 2018). © Susanne Münstermann

À leur arrivée, les chevaux non européens, qui avaient tous été placés en quarantaine dans leur pays d'origine avant leur départ, ont été menés, pour une durée de deux semaines, à une station de quarantaine située en dehors de la zone de surveillance, tandis que les chevaux européens ont été conduits directement de l'aéroport à la zone centrale en empruntant un couloir sanitaire routier.

Vingt-et-une nations et 133 chevaux ont participé aux Jeux asiatiques sans qu'aucun cas de maladie n'ait été signalé, et les chevaux sont tous retournés dans leur pays d'origine en parfaite santé.



Auto-déclaration d'une EDFZ en Indonésie
(15 février - 30 septembre 2018)

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2980>

AUTOUR DU MONDE

▶ HISTOIRES À SUCCÈS

Zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) permanente à Guangzhou, en République Populaire de Chine

MOTS-CLÉS

#biosécurité, #cheval de compétition, #Chine (Rép. Pop. de), #Conghua, #zone indemne de maladies des équidés (EDFZ).

AUTEURS

Kenneth Lam^{(1)*} & Brian Stewart⁽¹⁾

(1) [Hong Kong Jockey Club](#) (Hong Kong, Région administrative spéciale de la République Populaire de Chine).

* Contact auteurs : kenneth.kh.lam@hkjc.org.hk

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



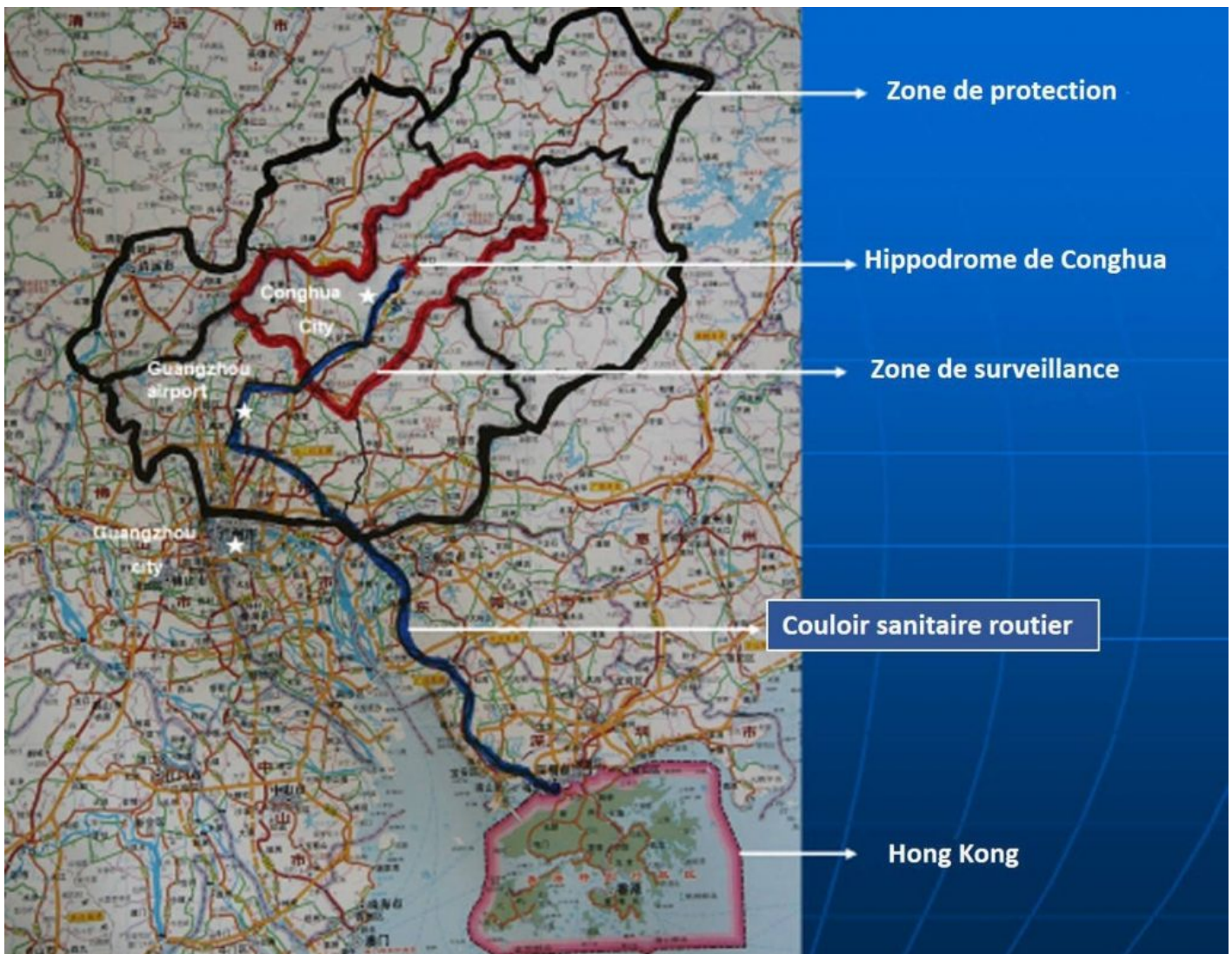
L'EDFZ de Conghua (vue partielle). © Hong Kong Jockey Club

Une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) a été établie en République Populaire de Chine afin d'accueillir les 16^e Jeux asiatiques qui se sont tenus à Guangzhou (Canton) en novembre 2010. Depuis cette date, le Hong Kong Jockey Club a investi pour faire du site équestre utilisé lors des 16^e Jeux asiatiques le nouvel hippodrome de Conghua, ce qui a pour

effet de faciliter les fréquents mouvements de chevaux de course entre Hong Kong et l'EDFZ. Les 16^e Jeux asiatiques de 2010 ont remporté un vif succès, avec 95 chevaux de statut sanitaire équivalent en provenance de 16 pays. La conversion du site pour en faire le nouvel hippodrome de Conghua a permis de créer une EDFZ permanente, précieux héritage de ces Jeux ; elle marque également un renforcement de la coopération au sein du Grand delta de la rivière des perles⁽¹⁾ et sert de plateforme pour un développement durable à plus long terme.

Cette EDFZ permanente est opérationnelle depuis août 2018. En 2018, la Commission européenne l'a ajoutée à sa liste de « pays tiers ».

Afin de contribuer à une sécurité biologique efficace et sur la base de la répartition des populations humaines et animales (équidés, porcins et ruminants) dans cette zone, l'EDFZ comprend une zone centrale d'un rayon de 5 km ainsi qu'une zone de surveillance. Cette zone centrale correspond au site de l'hippodrome de Conghua. La zone de surveillance comprend toutes les divisions administratives de la ville de Conghua, à l'exception de la zone centrale. Enfin l'EDFZ est entourée d'une zone de protection qui comprend les 18 districts des environs de la ville de Guangzhou.



Source : Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine

L'hippodrome de Conghua, dans la zone centrale, est entièrement circonscrit et clôturé afin d'empêcher toute entrée non autorisée ainsi que les intrusions d'animaux sauvages. Les caractéristiques géographiques naturelles telles que les montagnes, le fleuve et le terrain vallonné, garantissent un fort degré d'isolement. Aucun cheval n'est autorisé à l'intérieur de la zone centrale (excepté sur l'hippodrome de Conghua).

La zone de surveillance occupe une superficie de 2 009 km² et aucun équidé n'est admis à l'intérieur de cette zone. Enfin la zone de protection compte un nombre limité de chevaux, lesquels ont été localisés et enregistrés. À l'intérieur de la zone de surveillance et de la zone de protection, les exploitations possédant des porcs et des ruminants ont été recensées par les Autorités vétérinaires locales.



L'EDFZ de Conghua. © Hong Kong Jockey Club

Pour garantir une biosécurité appropriée, il est essentiel de comprendre les mouvements d'animaux et de produits d'origine animale et d'être en mesure de les contrôler efficacement. À l'intérieur de l'EDFZ, les mouvements d'équidés domestiques, d'autres animaux et de matériel biologique sont soumis à autorisation et à des mesures de quarantaine. Pour les chevaux de course de Hong Kong passant la frontière, ces mesures de quarantaine ont été définies conjointement par le Ministère de l'agriculture de Hong Kong et par les autorités de Chine continentale, dont les services des Douanes et le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine. Une signalétique, trois *checkpoints* et un suivi aléatoire visant à prévenir les entrées non autorisées dans la zone centrale viennent en appui à ces mesures de quarantaine.

La mise en œuvre de l'EDFZ à titre permanent prévoit la poursuite de l'application des mesures de biosécurité et une gestion rigoureuse des populations présentes sur l'hippodrome de Conghua, en sus du respect des dispositions pertinentes de quarantaine. Des réglementations strictes et le suivi continu des transports d'équidés sont également en vigueur. En vertu de toutes ces dispositions, les chevaux n'ont pas besoin d'être mis en quarantaine et peuvent se rendre directement sur le lieu de la course ou de l'entraînement dès leur arrivée à Hong Kong en provenance de l'EDFZ.

En outre, Hong Kong et les autorités de Chine continentale ont mis en place un mécanisme de collaboration étroite ainsi qu'un système de partage d'informations afin de recenser les inspections des équidés et les mesures de quarantaine. Le système informatique, en particulier, facilite les échanges de données concernant l'enregistrement des chevaux ainsi que les registres d'entrée et de sortie, le contrôle des maladies et les certificats sanitaires, entre autres. Par ailleurs, un dispositif de liaison a été mis en place afin de notifier à l'autre partie l'apparition d'une maladie équine et de fournir les registres de quarantaine des chevaux de course transportés vers d'autres pays.

Les mouvements de chevaux de course entre Hong Kong et l'EDFZ se font par transfert direct via un couloir sanitaire routier qui rejoint la frontière de Hong Kong par une zone d'exclusion équine s'étendant sur 1 km de part et d'autre de la route.

(1) La région dite « Pan-Pearl River Delta » comprend neuf provinces du sud de la Chine, plus les deux régions administratives spéciales (SAR) de Hong Kong et Macao.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2981>

AUTOUR DU MONDE

► HISTOIRES À SUCCÈS

Instauration temporaire d'une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) au Turkménistan en 2017

à l'occasion des 5^e Jeux asiatiques de sports en salle et d'arts martiaux

MOTS-CLÉS

#biosécurité, #cheval de compétition, #Turkménistan, #zone indemne de maladies des équidés (EDFZ).

AUTEURS

Susanne Münstermann^{(1)*}, Anthony Kettle⁽²⁾ & Dovlet Nuryyev⁽³⁾

(1) Consultante en santé animale, Bonn (Allemagne).

(2) Equine International Consulting, Darwin (Australie).

(3) Service des douanes (Turkménistan).

* Contact auteurs : susanne.munstermann@adt.de

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Arrivée de chevaux sur un vol international, Jeux asiatiques, Turkménistan, 2017. © Karen Coumbe

Une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) a été établie temporairement au Turkménistan afin d'accueillir les épreuves équestres des 5^e Jeux asiatiques de sports en salle et d'arts martiaux qui se sont tenus en septembre 2017.

L'organisation d'une manifestation équestre internationale dans un pays dont le statut sanitaire au regard de certaines maladies équine est indéterminé représente un véritable défi. Il est néanmoins possible de surmonter cette difficulté en mettant en place une EDFZ. Le Turkménistan a décidé de recourir à cette possibilité. Conformément aux dispositions pertinentes du [Code sanitaire pour les animaux terrestres](#), le Turkménistan a déclaré l'établissement d'une EDFZ temporaire pour l'anémie infectieuse des équidés, la grippe équine et la morve.

La situation sanitaire des équidés a été évaluée en exerçant une surveillance de la peste équine, la grippe équine, l'anémie infectieuse des équidés, la morve, le surra et la piroplasmose pendant une période de 16 mois sur un territoire de 4 000 km².

Le site de l'hippodrome d'Achgabat est considéré comme le cœur de l'EDFZ. Il n'a accueilli aucun cheval pendant les six mois précédant la manifestation. Il a fait l'objet d'un nettoyage rigoureux et d'une désinfection. Les déplacements au sein de l'EDFZ ont été soumis à un contrôle strict pendant la période de surveillance. Les maladies détectées dans la zone de surveillance de l'EDFZ sont la piroplasmose chez des chevaux et des ânes et le surra chez des chameaux.

La séparation effective de la sous-population équine située à l'intérieur de l'EDFZ par rapport à la population générale d'équidés extérieure à cette zone a été réalisée en appliquant des mesures rigoureuses en termes de gestion de la biosécurité, d'identification des chevaux, de contrôle des déplacements de chevaux et de procédures de certification. Cette séparation avait pour objet de protéger les chevaux séjournant dans l'EDFZ contre les maladies présentes ou pouvant survenir en d'autres endroits du pays, et inversement. Afin de lutter contre les vecteurs, les boxes et les écuries ont été désinfectés et désinsectisés avant que les chevaux ne soient autorisés à y pénétrer. Des pièges électriques et l'application de répulsifs sur les chevaux ont également été utilisés afin d'atténuer, pendant la durée des Jeux, le risque d'introduction, au cœur de l'EDFZ, des maladies à transmission vectorielle dont la présence avait été détectée dans le périmètre de surveillance.

Les chevaux non européens participant aux Jeux ont été soumis à une période d'observation de trois semaines dans le centre international de quarantaine adjacent au périmètre de surveillance. Les chevaux européens ont été conduits directement de l'aéroport vers le site de la manifestation en empruntant un couloir sanitaire. Les chevaux ont été répartis dans des boxes regroupés par écuries en fonction de leur pays/région d'origine. Des protocoles stricts de biosécurité ont été appliqués.

Huit nations et 42 chevaux ont participé à ces Jeux. Aucun cas de maladie n'a été signalé. Les chevaux sont tous retournés dans leur pays d'origine en parfaite santé.



Auto-déclaration d'une EDFZ au Turkménistan (15 mars - 10 octobre 2017)

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2982>

AUTOUR DU MONDE

▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

Initiatives visant à faciliter les déplacements internationaux de chevaux de compétition en Amérique du Sud

MOTS-CLÉS

#Amérique du Sud, #biosécurité, #déplacement d'animaux, #cheval de compétition, #Organisation sud-américaine de promotion des pur-sang de course (OSAF), #partenariat public-privé, #renforcement des capacités.

AUTEURS

Oscar Bertoletti⁽¹⁾, Horacio Espósito⁽¹⁾ & Silvina Korembli⁽¹⁾

(1) [Organización Sudamericana de Fomento del Sangre Pura de Carrera \(OSAF\)](#), San Isidro (Argentine).

Contact auteurs : obertoletti@osafweb.com.ar

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Fédération équestre internationale

Les déplacements internationaux de chevaux de compétition en Amérique du Sud seront bientôt facilités grâce à un programme portant spécifiquement sur les chevaux à statut sanitaire élevé et à la signature d'accords avec les administrations des douanes de la région, deux démarches

soutenues par l'Organisation sud-américaine pour la promotion des pur-sang de course (OSAF).

Un programme spécifique pour les chevaux à statut sanitaire élevé

L'OSAF a joué un rôle déterminant dans la préparation de plusieurs approches visant à faciliter les déplacements des chevaux de course. Elle participe aux côtés du **Comité technique sud-américain** à l'élaboration d'un programme consacré aux chevaux pur-sang dans le sous-continent, programme dont le fonctionnement reprend les principes de la sous-population de chevaux à statut sanitaire élevé définie au [chapitre 4.17. du Code sanitaire pour les animaux terrestres](#).

Le lancement de ce programme interviendra en 2019-2020. Il prévoit des mesures spécifiques visant à établir le statut sanitaire élevé des chevaux de haut niveau ainsi que l'exercice en continu d'un suivi vétérinaire et de la traçabilité, y compris pendant l'entraînement. Ce programme a pour but de faciliter les importations temporaires de chevaux de course en vue de leur participation aux courses internationales, notamment en les exemptant des mesures de quarantaine avant l'exportation ou à l'arrivée.

La conception et la mise en œuvre de ce programme requièrent la mobilisation de plusieurs parties prenantes (vétérinaires, analystes, handicapeurs et responsables des studbooks) qui devront travailler en étroite collaboration afin d'introduire et d'utiliser les nouveaux outils conçus pour garantir le statut sanitaire élevé et la traçabilité des chevaux régis par ce programme.

Un protocole d'accord entre les administrations des douanes

Les administrations des douanes de l'Uruguay et de l'Argentine préparent actuellement un protocole d'accord avec l'aide du Vice-secrétaire du Secrétariat de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche d'Argentine et avec le soutien de l'OSAF. Cet accord aura pour but de permettre la circulation entre ces deux pays des chevaux pur-sang accompagnés des documents officiels, à des fins d'exportation temporaire hors visée de reproduction. Il couvrira les chevaux pur-sang et quarter horse ainsi que les chevaux de polo.

<https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2983>

AUTOUR DU MONDE

▶ ÉVÉNEMENTS

Les Jeux panaméricains

Lima (Pérou), juillet-août 2019

MOTS-CLÉS

#Amériques, #biosécurité, #cheval de compétition, #Jeux panaméricains.

AUTEURS

Luis O. Barcos^{(1)*} & Mario Bonifaz Flores⁽²⁾

(1) Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(2) Servicio Nacional de Sanidad Agraria (SENASA), Lima (Pérou).

* Contact auteurs : l.barcos@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Du 26 juillet au 11 août 2019, le Pérou a accueilli les Jeux panaméricains à Lima.

Les compétitions équestres ont vu la participation d'environ 150 chevaux de 14 pays. Ces Jeux sont qualificatifs

pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Le Service national de santé des plantes et des animaux du Pérou (SENASA) a fixé les exigences zoosanitaires appliquées aux chevaux qui ont pris part aux Jeux et qui avaient besoin d'une autorisation temporaire d'entrée sur le territoire péruvien. Ces exigences ont été établies en conformité avec les normes et des recommandations de l'OIE et dans le respect des normes de biosécurité, afin d'éviter l'introduction et la propagation de maladies équines.

[Site web des Jeux panaméricains](#)



AUTOUR DU MONDE

▶ ÉVÉNEMENTS

Atelier sous-régional OIE/IHSC en soutien aux importations temporaires de chevaux de compétition au niveau régional

Russie, novembre 2019

MOTS-CLÉS

#Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), #Fédération équestre internationale (FEI), #Fédération internationale des autorités hippiques (FIAH), #renforcement des capacités.

AUTEURS

Morgane Dominguez⁽¹⁾, Neo J. Mapitse^{(1)*}, Wael Sakhraoui⁽¹⁾, Göran Akerström⁽²⁾ & Roland Devolz⁽³⁾

(1) Service des statuts, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#), Lausanne (Suisse).

(3) [Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop \(FIAH\)](#), Boulogne-Billancourt (France).

* Contact auteurs : disease.status@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Karen Coumbe

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC) apportent leur soutien à des ateliers sous-régionaux pour les pays qui prennent part à des courses ou des épreuves équestres internationales.

Le prochain atelier OIE/IHSC sera destiné aux pays du Groupe III de la Fédération équestre internationale (FEI) - l'Asie centrale. Il se tiendra à Moscou le 21 novembre 2019.

RESSOURCES

► PUBLICATIONS DE L'OIE

Guidelines on the establishment, management, and self-declaration to the OIE of an equine-disease-free zone



[Lignes directrices sur la mise en place, la gestion et l'auto-déclaration à l'OIE d'une zone indemne de maladies des équidés]

Auteur : Anthony Kettle, Equine International Consulting, Darwin (Australie).

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
2019

Ces lignes directrices ont été établies [avec l'appui de la Confédération internationale des sports de chevaux \(IHSC\)](#). Elles fournissent les renseignements opérationnels qui aideront les Pays membres de l'OIE à :

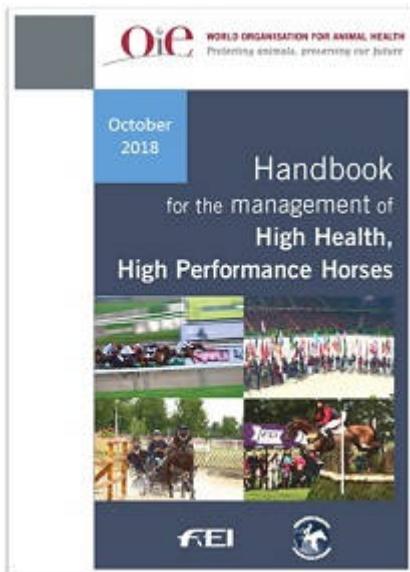
- mettre en place une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ)
- présenter un dossier en vue de la publication d'une auto-déclaration d'EDFZ par l'OIE
- contrôler les transferts internationaux de chevaux au moyen de certificats vétérinaires spécifiques.

[[Télécharger le document](#)]

RESSOURCES

► PUBLICATIONS DE L'OIE

Handbook for the management of high health, high performance horses



[Manuel de gestion des chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé]

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
Octobre 2018

[Le concept HHP](#) et les certificats vétérinaires HHP constituent un cadre normatif pour les déplacements temporaires de chevaux engagés dans des manifestations équestres internationales et des courses de groupe, et pour leur retour dans leur pays d'origine.

Le manuel HHP de l'OIE fournit des lignes directrices pour appliquer le concept HHP :

- Partie 1 : les différentes étapes de l'application du cadre HHP et le rôle des parties prenantes
- Partie 2 : la mise en œuvre du cadre HHP, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de biosécurité
- Partie 3 : les dispositions relatives à l'importation temporaire de chevaux HHP, notamment en rapport avec les modèles de certificats vétérinaires HHP
- Partie 4 : les modèles de certificats vétérinaires HHP.

[[Télécharger le document](#)]

RESSOURCES

► PUBLICATIONS DE L'OIE

High health, high performance (HHP) horses: risk mitigation strategies and establishment of specific health requirements



[Chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé : stratégies d'atténuation du risque et instauration d'exigences sanitaires spécifiques]

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
2015

Ce document démontre que le respect permanent des [pratiques de santé et de biosécurité du cadre HHP](#) permet d'abrégier la liste des maladies au regard desquelles les chevaux HHP doivent être certifiés pour pouvoir être importés temporairement pour prendre part à des compétitions.

Les stratégies HHP d'atténuation du risque reposent sur quatre principes :

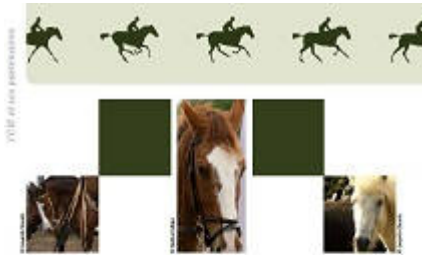
- Des mesures de biosécurité
- Des pratiques de gestion sanitaire
- Des exigences sanitaires spécifiques
- Une préparation aux situations d'urgence.

[[Télécharger le document](#)]

RESSOURCES

► PUBLICATIONS DE L'OIE

Bulletin de l'OIE, 2016-1



Les avancées de la recherche sur les vaccins contre la peste équine

Javier Castro-Ovares
Patricia Sánchez, Juli-Rosal Piñangá, Mónica Semp, OCM RM, Reyes de Gu
E-mail: jcastro@iastanbspain.es

Les intégrations et innovations offertes et la présentation des données épidémiologiques ont permis de constater de nouvelles avancées de la recherche sur les vaccins contre la peste équine. Les vaccins sont actuellement en cours de développement et de tests de phase II.

Mots clés

La peste équine est une maladie de haute mortalité qui affecte les chevaux, les ânes et les mulets. Elle est causée par le virus de la peste équine (EVE) et se caractérise par une fièvre, une douleur et un gonflement des articulations, une hémorragie et une mortalité élevée.

Les vaccins contre la peste équine sont actuellement en cours de développement et de tests de phase II. Les vaccins sont actuellement en cours de développement et de tests de phase II.

Le numéro 2016-1 du *Bulletin* de l'OIE contient notamment les articles suivants :

- Le concept HHP comme option d'amélioration de l'accès mondial aux sports équestres ([doi:10.20506/bull.2016.1.2496](https://doi.org/10.20506/bull.2016.1.2496))
- Les « EDFZ », zones indemnes de maladies des équidés ([doi:10.20506/bull.2016.1.2497](https://doi.org/10.20506/bull.2016.1.2497))
- Application du concept de zone indemne de maladies des équidés lors des 17^e Jeux asiatiques en 2014 : l'expérience coréenne ([doi:10.20506/bull.2016.1.2498](https://doi.org/10.20506/bull.2016.1.2498))
- Vers la mise en œuvre du concept HHP dans la région des Amériques ([doi:10.20506/bull.2016.1.2499](https://doi.org/10.20506/bull.2016.1.2499))
- Le point de vue de l'Union européenne sur la mise en œuvre du concept de chevaux HHP ([doi:10.20506/bull.2016.1.2500](https://doi.org/10.20506/bull.2016.1.2500))

[[Télécharger le Bulletin de l'OIE, n° 2016-1](#)]

RESSOURCES

► PUBLICATIONS DE L'OIE

Pictorial guide to the diagnosis of glanders



[Guide illustré du diagnostic de la morve]

Edité par U. Wernery, D. Altemann, J. Kinne & R. Wernery
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
2012
ISBN 978-92-9044-890-7
29,7 x 21 cm, 45 pp.
Prix : 25 EUR

La morve, maladie due à *Burkholderia mallei*, est contagieuse et potentiellement mortelle pour les chevaux, les ânes et les mulets, et elle peut être transmise à l'humain. La sensibilité à la morve a en outre été démontrée chez les félins sauvages, les camélidés, les ours, les loups et les chiens.

Cette brochure sur la morve montre de précieuses images des signes cliniques, des lésions nécropsiques, ainsi que des illustrations à caractère histologique et microbiologique. Ces images seront utiles aux vétérinaires et à toute personne intéressée par la compréhension et le diagnostic de cette zoonose. Elles pourraient contribuer à éradiquer cette maladie de notre planète.

[[Commander l'ouvrage](#)]

RESSOURCES

PUBLICATIONS EXTERNES

Equine disease events resulting from international horse movements

Systematic review and lessons learned



[Foyers de maladies équinés apparus suite à des mouvements internationaux de chevaux : étude systématique et retour d'expérience]

M. Dominguez, S. Münstermann, I. de Guindos & P. Timoney

Equine Veterinary Journal, **48**, 641-653

Septembre 2016

DOI: 10.1111/evj.12523

L'augmentation des transferts de chevaux à travers le monde doit être réglementée et supervisée de façon appropriée par les autorités vétérinaires compétentes et les parties prenantes de la filière équine. À défaut, ces mouvements sont susceptibles de favoriser la propagation des maladies infectieuses des équidés. Il est possible de réduire de manière significative le risque de propagation en appliquant des mesures appropriées et en respectant les recommandations relatives aux importations prescrites par l'OIE en fonction des maladies.

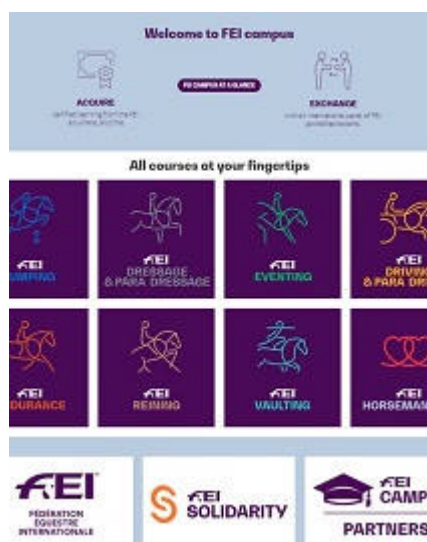
Les recommandations prescrites par l'OIE dans le cadre HHP prennent en compte les mesures qui, grâce à cette étude, ont pu être identifiées comme étant d'importants facteurs de prévention de l'introduction et de la dissémination des agents pathogènes.

[[Télécharger l'article](#)]

RESSOURCES

▶ AUTRES RESSOURCES

FEI Campus



[FEI Campus](#) est une plateforme de formation, dont l'accès est gratuit, qui est appelée à devenir le point de référence virtuel de l'enseignement dans le domaine équin.

Le contenu de la plateforme et des cours est validé par la [Fédération équestre internationale \(FEI\)](#).

RESSOURCES

▶ AUTRES RESSOURCES

Auto-déclarations de zone indemne de maladie des équidés (EDFZ)

publiées par l'OIE



- [Auto-déclaration d'EDFZ au Japon en 2019 \(en anglais\)](#)
- [Auto-déclaration d'EDFZ en Indonésie en 2018 \(en anglais\)](#)
- [Auto-déclaration d'EDFZ au Turkménistan en 2017](#)
- [Auto-déclaration d'EDFZ au Brésil en 2016](#)
- [Auto-déclaration d'EDFZ en République de Corée en 2014](#)

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int